

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME 11890

**Réunion publique d'information organisée le mardi 14 mai 2024 à 18h30,**  
**Salle Christian Debaty - Hôtel Communal – 31/1 avenue des Casernes – au 2<sup>ème</sup> étage**  
**Inscription obligatoire - [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ou 02/627 27 58**

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

**Adresse du bien : Avenue d'Auderghem 68 - 70**

**Objet de la demande : scinder un commerce existant en un restaurant en façade avant et une salle de sport en intérieur d'îlot, agrandir, isoler et installer des équipements techniques en toiture**

Périmètre et zone :

PRAS : espaces structurants, zones d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement (ZICHEE), zones d'habitation

Motifs principal(aux) de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- dérogation. au règlement général sur la bâtisse des quartiers entourant les squares à l'article 21 (menuiseries) ; à l'article 17 (matériaux de toiture) ; à l'article 11 (locaux techniques) & à l'article 15. (matériaux de revêtement principal des façades visibles de la voie publique (matériaux interdits))
- dérogation du titre I du RRU à l'art.6 (toiture d'une construction mitoyenne) ; à l'art.4 (profondeur de la construction) ;
- application des articles 1 et 3 du règlement communal d'urbanisme sur l'ouverture et l'extension de certaines activités commerciales entré en vigueur le 7 novembre 1999 ;
- application de l'art. 153 §2. al 2&amp;3 du COBAT (dérogation au règlement général sur les bâtisses des quartiers entourant le square Ambiorix et le Parc du Cinquantenaire)

**L'enquête publique se déroule du 15/05/2024 au 30/05/2024.**

La réunion de la commission de concertation est fixée au mardi 11 juin 2024, à l'administration communale. Seules les personnes formellement invitées y seront admises.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier complet de la demande peut être consulté :

- **en ligne** : <https://openpermits.brussels/>

- si la consultation en ligne n'est pas possible, consultation sur rendez-vous à prendre au 02/627 27 58.

Les avis d'enquête publique ainsi que l'ordre du jour de la Commission de Concertation peuvent également être consultés sur le site [etterbeek.brussels](http://etterbeek.brussels)

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues par email : [urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels) ou téléphone au 02/ 627 27 58.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par courrier électronique ([urbanisme@etterbeek.brussels](mailto:urbanisme@etterbeek.brussels)) ou par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante : – avenue des Casernes 31/1 à 1040 ETTERBEEK **au plus tard le 29/05/2024** ou, si ce n'est pas possible, oralement sur rendez-vous.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut faire valoir ses observations et/ou réclamations et/ou demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins, à être entendue par la Commission de Concertation.

**A Etterbeek, le 17/04/2024**

Par le Collège :

La Secrétaire communale,,  
Annick PETIT

Le Bourgmestre,  
Vincent DE WOLF

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la commune sur ledit dossier.